



Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

Rédaction : D. Robe, B. Coupigny, G. Louguet, S. Tanfin

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jeudi
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

RÉUNION DE CONSEIL DU 23 JANVIER 2020

Absent : D. Péron. Excusés : B. Vandenbavière et B. Coupigny qui ont respectivement donné pouvoir à S. Tanfin et JP. Boutoille. Secrétaire de séance : JP Boutoille

MODIFICATION D'UNE NUMÉROTATION RUE DE LA PLACE

En raison d'une nouvelle construction, il y a lieu d'attribuer à celle-ci le n°2. En conséquence, celle qui porte déjà ce numéro deviendra le 4.

ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET PRIMITIF

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la mesure du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cela représente un engagement de 83 350 €. Avis favorable.

DEMANDE DE SUBVENTION À LA CCRA POUR REMPLACEMENT DES RADIANTS À GAZ DANS L'ÉGLISE

Les vieux radiants actuels devenant dangereux, il y a donc lieu de les remplacer. Coût estimé pour remplacer 8 radiants TTC : 6000 €. Aide possible auprès de la CCRA 50 % sur un total HT plafonné à 5000 €. Accord

CONVENTION DE RÉTROCESSION À LA COMMUNE POUR UNE SERVITUDE DESSERVANT DES PARCELLES CONSTRUCTIBLES À COCOVE (ANCIENS STATIONNEMENTS DE CARAVANES)

Lors de l'enquête publique du PLUI, les propriétaires intéressés ont sollicité le classement de leurs parcelles en zone constructible et leur requête a été approuvée.

Néanmoins, le règlement P.L.U.I n'autorise de construction qu'en front à rue mais pas avec une servitude. Pour lever ce blocage, il faudrait classer cette servitude en voirie municipale avec une aire de retournement de 8 m de rayon à son extrémité. Compte

tenu des problèmes susceptibles d'apparaître dans le futur, le conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition de convention.

PROJET 2^{ÈME} VESTIAIRE, REMISES ET CLUB-HOUSE

M Caudron, architecte à Calais, a établi une estimation « haute » qui s'élève à 317 900 € HT, en vue des demandes de subventions. Il s'agit dans ce cas d'une construction en dure pour laquelle la subvention du département est plus importante.

Les appels d'offres donnent souvent des prix inférieurs aux estimations :

A partir du projet de M Caudron, on peut espérer des subventions maximales jusqu'à 80 % sur du prix HT (DETR, département, région, FAFA, Leader). Un an après, nous récupérerons la TVA.

Un projet en modulaires (blocs préfabriqués) serait un peu moins coûteux. Prix plus intéressant certes mais assorti d'un bémol puisque le département ne subventionne plus qu'à une hauteur de 8 000 € contre 25 % du prix HT pour une construction en dur.

La réalisation sera bien entendue conditionnée à la réception des accords de subvention, à son approbation par la nouvelle équipe municipale et par conséquent ne pourra commencer avant la fin de l'année 2020.

Sur tous ces points, le conseil donne son accord à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Enquête Publique

Dans les communes du sud de la CCRA un zonage ou une modification de zonage est à l'étude. Le dossier est consultable sur le site de la CCRA ou en mairie aux heures d'ouverture.

Une enquête publique est ouverte du **20 janvier au 20 février 2020** pour recueillir vos avis.

Le commissaire-enquêteur assurera des permanences dans les mairies (dates et horaires indiqués sur les affiches en mairie, à proximité de la réserve incendie à Cocove et sur internet). Pour notre commune, il s'agit d'une modification du zonage d'assainissement collectif pour plus de 70 % des habitations. Il inclura Cocove et les Riottes.

Lien : <https://participation.proxiterritoires.fr/plan-de-zonage-assainissement-ccra/>

L'extension du vestiaire actuel s'achève. Reste encore à faire : le carrelage, la plomberie et les revêtements extérieurs. Les plantations autour du deuxième terrain et sur le merlon sont réalisées.

Remplacement de 4 fenêtres sur la façade nord au deuxième logement de fonction. Coût 3 644,29 €.

Défense incendie : selon les suggestions du département et après dérogation du S.D.I.S (puisque'il y a une distance de 210 m), seule une bouche d'incendie serait nécessaire rue Basse, à l'angle des numéros 305 et 315.

Pour la rue du Canon, zone urbanisable en extension, il y aurait lieu de changer le diamètre de l'alimentation depuis le calvaire jusqu'à son milieu. Ceci sera vu avec le SIAEP.

Création prochaine d'un nouvel arrêt bus scolaire à la hauteur du chemin Vert. Non accessible aux enfants du collège du Brédenarde puisque les circuits ne passent pas à cet endroit.

Avis d'affichage d'une évaluation du SCoT validée par le Sympac (document de 120 pages consultable sur le net). Ce SCoT adopté en 2014 expirera en 2028. Il a fait l'objet d'une évaluation intermédiaire 2013-2019. Cela comprend 3 territoires : la C.A du grand Calais, la C.C.P.O et la C.C.R.A. Bilan démographique contrasté : après des années de croissances : le grand Calais a beaucoup perdu depuis 2016 contrairement aux 2 autres regroupements de communes.

Elagage et abattage d'arbres le long de la Hem et sur la montée de la Chapelle programmés avant la montée de la sève.

Fibre optique : les opérateurs ont entamé localement leurs démarchages auprès des habitants.

Ah non!
La ménagère elle est pour moi.
Une comédie de Marc Lucas

spectacle de théâtre par
Les Bleus et Compagnie.

RECQUES HEM LA FÊTE vous propose au Théâtre
DIMANCHE 16 FEVRIER à 15 h 30
Salle des fêtes de RECQUES SUR HEM

Adultes : 6 €
Enfant jusqu'à 12 ans : 3 €

Ouverture des portes à 15 h
IPNS